

La dépression à l'épreuve de la condition féminine

S. DOUKI, S. BEN ZINEB, F. NACEF ⁽¹⁾

Le lourd fardeau de la dépression

Il est aujourd'hui parfaitement établi que la dépression touche particulièrement les femmes, puisqu'elle est au moins deux fois plus fréquente chez elles que chez les hommes (2). Plus grave encore, la dépression est la première cause d'incapacité chez les femmes, occasionnant près de 42 % du handicap dû aux troubles neuropsychiatriques chez les femmes et 30 % chez les hommes (14).

Il est incontestable que des facteurs biologiques expliquent en partie ces différences, notamment en ce qui concerne la pathologie affective qui jalonne la vie sexuelle et reproductive de la femme (Syndrome Prémenstruel, Trouble Dysphorique Prémenstruel, Dépression du Post-partum, etc.).

Toutefois, des facteurs psychosociaux sont également à l'œuvre pour augmenter le risque dépressif chez la femme, facteurs liés notamment à l'inégalité persistante entre les genres dans toutes les sociétés.

De fait, l'Organisation Mondiale de la Santé elle-même reconnaissait en 1998 que « la santé mentale des femmes est inextricablement liée à leur statut dans la société. Elle bénéficie de l'égalité et pâtit de la discrimination. Aujourd'hui, le statut et la qualité de vie de centaines de millions de femmes demeurent tragiquement bas ».

Les facteurs de risque de la vulnérabilité accrue à la dépression chez la femme sont divers : ils peuvent être liés au travail, à la violence faite aux femmes, ou aux événements de la vie sexuelle et reproductive, tels que polygamie, conflits conjugaux, répudiation, stérilité, ou ménopause (10).

LE TRAVAIL DES FEMMES

Une étude réalisée en Tunisie (2) a montré que, sur une population de 1 100 sujets bénéficiant d'un congé de lon-

gue durée supérieur à 12 mois, 27 % étaient des hommes et 73 % des femmes.

Elles souffraient en majorité de troubles dépressifs majeurs et de troubles de l'adaptation avec humeur dépressive (plus de 80 % *versus* 65 %) alors que les hommes étaient quatre fois plus nombreux à présenter une pathologie psychotique.

Les femmes sont 80 % à incriminer un facteur conflictuel familial alors que la majorité des hommes attribuent leur incapacité à travailler à un problème professionnel ou de santé.

Par ailleurs, les femmes rapportent plus fréquemment des facteurs de stress : 80 % d'entre elles incriminent un conflit familial, tandis que 58 % des hommes attribuent leur incapacité à travailler à un problème professionnel ou de santé.

Les facteurs de stress spécifiques à la femme dans le cadre professionnel sont nombreux : potentiel de surcharge de travail et de conflits de rôles ; emplois dans des statuts inférieurs, où elles sont sujettes des hommes ; salaires inférieurs à niveaux d'instruction et de travail comparables ; discrimination, harcèlement sexuel et moral, micro-inégalités ; confusion concernant les objectifs de vie, les rôles valorisés, les priorités, les identités.

Il est incontestable que les femmes continuent à porter une charge disproportionnée de responsabilités dans la gestion du ménage et de la famille, en guise de « second emploi » à leur fonction salariée.

Mais ce qui est plus important, c'est qu'elles jouent les deux rôles simultanément là où les hommes sont autorisés à avoir des rôles séquentiels.

Dans de très nombreux pays, l'essentiel du rôle parental est dévolu aux femmes.

Cette inégalité dans le partage des tâches parentales est illustrée par une récente enquête menée en Tunisie (6) auprès de 6 000 familles, qui montre que les mères

(1) Hôpital Razi, Service de Psychiatrie A, 2010 La Manouba, Tunis, Tunisie.